



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers
en exercice : 30
Présents : 23
Pouvoirs : 3
Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Le dix-huit juin deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 11 juin 2025

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

ABSENTS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

REBOUX Alain (CCVAI)

POUVOIRS :

FAVREAU Gilles (CCVAI) représenté par PRADIER Bruno (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) représentée par RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) représenté par MURON Marie-Christine (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

OBJET : Choix du mode de chauffage dans le cadre du projet de rénovation de la salle de sports de St-Germain Laval

Date de transmission de l'acte: 24/06/2025

Date de réception de l'AR: 24/06/2025

042-244200614-DE2025_1806_02-DE

A G E D I

M. le Président soumet à l'assemblée le rapport suivant :

VU :

Le Code Général des Collectivités Territoriales,
Le projet de rénovation de la salle de sports de Saint Germain Laval visant à améliorer ses performances énergétiques et le confort des usagers ;
Les diagnostics énergétiques et étude de faisabilité réalisée par Antea Group

CONSIDÉRANT QUE :

La salle de sports de Saint Germain Laval présente actuellement des déperditions énergétiques importantes, un système de chauffage obsolète et coûteux en fonctionnement ;

Le projet de rénovation vise à réduire la consommation énergétique du bâtiment, améliorer le confort thermique pour les usagers, s'inscrire dans une démarche de développement durable ;

Plusieurs options de modes de chauffage ont été étudiées, à savoir :

- Option 1, 100 % géothermie avec 5 sondes de 150 ml
- Option 2, base géothermie avec appoint ultime (4 sondes de 150 ml)

L'analyse comparative de ces options a porté sur le coût d'investissement initial, les coûts de fonctionnement prévisionnels, l'impact environnemental (émissions de CO2), le temps de retour sur investissement, les aides financières mobilisables ;

Il ressort de cette analyse que l'option 2 à savoir une base géothermie avec appoint en électricité est la solution la plus pertinente au regard des objectifs fixés, notamment en termes de raisons du choix, performance énergétique, réduction des émissions de gaz à effet de serre et retour sur investissement à moyen terme ;

Le coût prévisionnel de l'investissement pour l'installation de ce mode de chauffage est estimé à 152 592 € TTC ;

Ce projet pourrait bénéficier de subventions de l'ADEME à hauteur de 40% soit 36 518€ de subvention.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

ARTICLE 1 : DECIDE de valider le choix du système de chauffage par géothermie avec appoint en électrique pour la rénovation de la salle de sports de Saint Germain Laval

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, notamment la signature de tous les documents et marchés relatifs à l'acquisition et à l'installation du système de chauffage.

ARTICLE 3 : D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération aux budgets correspondants.

ARTICLE 4 : DE SOLLICITER toutes les subventions possibles auprès de l'État, de l'ADEME, de la Région, du Département et de tout autre organisme susceptible d'apporter un concours financier à ce projet.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 18/06/2025

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 24.06.25
et de la publication le : 26.06.25

Le Président,



Date de transmission de l'acte: 24/06/2025
Date de réception de l'AR: 24/06/2025
042-244200614-DE2025_1806_02-DE
A G E D I